

PROCES VERBAL

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six, et le 3 septembre à 20 h**, le Conseil Municipal de la commune de **BROYE** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-François ALUZE, Maire.

Etaient présents : M. Jean-François ALUZE, Maire, Mme Hélène FORTIN, Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR, M. Michel LOUIS, M. Michel VILLIER, Mme Françoise BOURGEOIS, Mme Martine EUVRARD, M. Cédric CLERC, M. Armand CLITON, M. Daniel LUPI, Mme Agnès HUART, M. Gabin VANNIER (20 h 04), M. Wilfried LAROCHE (20 h 16)

Absente ayant donné pouvoir : Mme Chantal GANDRE-LEGRAND à Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR

Absent excusé : Adrien BOUDOUX

Secrétaire de séance : Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR

1. Nomination du secrétaire de séance : Mme Julie GOUIRAN PRIEUR

2. Arrêt du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2026

Approuvé à l'unanimité

Demande de M. Armand CLITON de mettre les noms des intervenants au prochain compte-rendu.

20 h 04 Arrivée de M. Gabin VANNIER

3. Point sur les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie

M. Jean-François ALUZE fait le point sur la situation du marché de travaux (il y a une réponse sur tous les lots, il précise que la commission d'appel d'offres se réunira fin septembre).

M. le Maire indique que le projet de chaufferie bois collective pourrait ne pas bénéficier des aides prévues initialement. Il est indispensable de modifier le type de chauffage du bâtiment Mairie afin de bénéficier de l'aide de la Région pour les travaux de rénovation énergétique. Le Parc Régional du Morvan étudie la possibilité d'installer un chauffage bois ou géothermique pour le bâtiment mairie.

4. Acquisition Chemin Montmaison (propriété M. SAUTTER)

20 h 16 Arrivée de M. Wilfried LAROCHE

Monsieur le Maire indique que la propriété de Montmaison est en vente, dont la parcelle servant d'assise au chemin qui dessert les hameaux de Montmaison et de Chevannes.

Monsieur le Maire indique que le propriétaire est d'accord de céder cette parcelle à l'euro symbolique à la commune. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour cette acquisition préalable à la remise en état du chemin. Il restera une portion privée appartenant à une succession non réglée depuis plus de 10 ans et qui pourrait faire l'objet d'une reprise dans le cadre de la procédure des biens sans maître.

Vote pour l'autorisation d'acquisition de la parcelle B 570 d'une surface de 82 a 80 ca à l'euro symbolique.

L'acte sera confiée à Me PELLEGRINI Véronique, Notaire à Autun.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

5. Cession de la parcelle I 321 de 682 m² à M. et Mme Norbert BREE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 juillet 2026 faisant une offre d'achat à M. et Mme Norbert BREE au tarif de 10 € le m². Monsieur le Maire indique que la surface est de 682 m² et non 862 m² comme indiqué dans la précédente délibération. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de M. et Mme BREE acceptant cette proposition.

Vote pour l'autorisation de cession de cette parcelle à 10 € le m² :

Pour : 11

Abstention : 1

Contre : 2

L'acte sera confié à Me PELLEGRINI Véronique, Notaire à Autun.

6. SYDESL : Bilan énergétique 2025 et analyse

Présentation succincte par M. Jean-François ALUZE. L'analyse montre une progression de nos consommations énergétiques en 2025. Un rappel sera fait à l'ensemble des utilisateurs des locaux de respecter les consignes d'économies mises en place depuis plusieurs années.

M. Wilfried LAROCHE demande s'il est possible d'avoir un comparatif avec des communes de même taille. Le SYDESL en charge de l'étude sera sollicité pour voir si c'est envisageable.

M. Armand CLITON demande aussi si l'on peut connaître le coût d'un lampadaire.

7. SYDESL– Renouvellement équipements vétustes église

M. le Maire rappelle que nous avons été sollicités par le SYDESL pour remplacer les deux projecteurs de l'église, considéré comme du matériel vétuste. Le Conseil Municipal a envisagé deux solutions : suppression des deux luminaires ou remplacement par des luminaires LED. Après examen de la proposition du SYDESL avec un coût global de l'opération de 6 364 € HT, et un reste à charge pour la commune d'environ 2 150 €, M. le Maire propose d'accepter le remplacement.

Vote :

Pour : 14

Opposition : 0

Abstention : 0

8. Salle des fêtes : Demande de location au tarif habitant de BROYE

M. le Maire donne lecture d'une demande d'application d'un tarif habitant au lieu d'extérieur pour une location de la salle pour un mariage d'un couple demeurant à Mesvres, mais ayant habité à Broye et dont un enfant fréquente l'école de Broye.

Vote :

Pour accorder un tarif habitant : 3

Abstention : 4

Contre l'application du tarif : 7

Un courrier sera envoyé aux demandeurs

8bis : Cession des tables d'occasion

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du mobilier de la salle des fêtes, les 28 anciennes tables ont été mises en vente. Toutes les tables ont été cédées. Le Conseil Municipal valide le tarif proposé de 30 € l'unité et accepte le produit de la vente.

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

9. Rapport reconnaissance périodique des points d'eau incendie du SDIS

Le point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Armand CLITON. M. le Maire rappelle que les poteaux incendies font l'objet de deux contrôles, l'un est un contrôle opérationnel de la part des services d'incendie et de secours du Département, l'autre, à la charge de la Commune, par Véolia (convention avec le SMEMAC) pour l'entretien.

Le rapport de contrôle du SDIS indique que plusieurs poteaux ne sont pas conformes aux attentes. Monsieur le Maire précise que cette non-conformité est liée à l'évolution des demandes du SDIS notamment en terme de pression et de débit, et que sauf à remplacer le réseau, il n'est pas possible de rendre conforme ces poteaux incendies. Monsieur le Maire rappelle que bien que non conformes en matière de débit, les pompiers utilisent malgré tout ces bouches à incendie.

Monsieur le Maire indique enfin qu'il est prévu d'installer deux bornes à incendie supplémentaires, l'une à Saint Guinot à proximité des deux fermes, l'autre à proximité de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal acte la prise en compte de ce rapport.

M. Wilfried LAROCHE repart de la proposition de faire des réserves d'eau avec les chéneaux des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire a également évoqué de réaliser un plan de lutte contre l'incendie avec les Communes limitrophes

10. Admission en non valeur 2 204,19 €

Monsieur le Maire avait présenté la demande de la Trésorerie d'Autun de mettre en non valeur une dette de loyer de 2 204,19 € d'un ancien locataire de la Rue du Bourg.

Finalement, la somme d'ue pourrait être récupérée en partie. Le sujet sera donc examiné à nouveau à une prochaine séance.

11. Admission en non valeur : Véolia 19,53 €

M. le Maire présente la demande de la Trésorerie d'Autun pour une annulation de créance de 19, 53 € au nom de Véolia. Il indique qu'il s'agit d'une régularisation comptable pour un titre émis par erreur au nom de Véolia. En 2022, Véolia nous a accordé un avoir, un titre a donc été émis, alors que cet avoir a été déduit de la facture suivante.

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

12. Remboursement Groupama réparation broyeur accotement

Monsieur le Maire indique que lors d'un broyage, le broyeur d'accotement a touché une pierre et a subi des avaries. Le coût des réparations était de 4 326,55 €. Nous avons fait une déclaration à notre assureur, GROUPAMA, lequel accepte de prendre en charge 2 335,56 € après prise en compte de la vétusté.

Vote pour accepter ce dédommagement :

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

13. Remboursement Véolia pour dégrèvement suite à fuite d'eau au stade

Monsieur le Maire indique que suite au gel, nous avons eu une fuite d'eau dans les vestiaires du stade, avec une facture d'eau/assainissement de 1 117,87 €. Une demande de remise a été effectuée auprès du Syndicat. Un dégrèvement de 670,82 € nous a été accordé. Le Conseil Municipal remercie le Syndicat et Véolia pour ce dégrèvement.

Vote pour accepter ce dégrèvement :

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

14. Projet informatisation bibliothèque

Présentation Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR

A la demande de la bibliothèque départementale, afin de continuer à bénéficier de l'accès à leurs services, il faut avoir un projet culturel et une informatisation du fonds de la gestion des prêts. Il est nécessaire au préalable d'informatiser la bibliothèque et de remplacer l'informatique actuelle, devenue obsolète. Un devis a été demandé

à l'entreprise PBI, pour un montant de 2 360,36 € TTC. Une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire. L'étape suivante sera la mise en place d'un logiciel de gestion début 2027.

Vote pour le remplacement de l'informatique :

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

15. Convention cadre Centre de Gestion 71

Monsieur le Maire rappelle le rôle du Centre de Gestion et l'appui apporté aux Communes. Suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler la convention qui nous lie. Monsieur le Maire rappelle que le coût correspondant est de 1,20% de la masse salariale, soit 1 355€ en 2025.

Vote pour le renouvellement de la convention :

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

16. Remise sur loyer T5 – 12 Rue du Bourg du 01 au 07/07/2026

Présentation Mme Hélène FORTIN

Mme FORTIN indique que les locataires du T5 au 12 Rue du Bourg ont souhaité profiter du départ de la locataire du T4 pour prendre son logement moins grand et correspondant mieux à la composition de la famille. En raison de travaux imprévus dans ce nouveau logement, les dates de déménagement nous ont conduit à facturer deux fois la première semaine de juillet. Nos locataires, ayant eux-mêmes réalisés les travaux de restauration du nouveau logement, nous sollicitent pour une remise gracieuse d'une semaine de loyer, soit 126,54 €. Mme FORTIN indique que le logement qu'ils occupaient précédemment nous a été restitué dans un très bon état, permettant l'installation des nouveaux arrivants sans aucun travaux.

Vote pour une remise gracieuse de 126,54 €

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

17. Contentieux assainissement Impasse Paul Gauguin

M. le Maire rappelle la situation contentieuse sur la non-conformité d'un assainissement Rue Paul Gauguin. Il indique la position de notre assureur, et sur le risque possible de mise en cause de la Commune. Afin d'éviter une procédure coûteuse, il a été convenu avec les administrés la prise en charge de la moitié du coût des travaux de remise aux normes de 3 631,20 TTC.

Vote pour la prise en charge :

Pour : 13

Abstention : 1

Opposition : 0

Demandes diverses :

18. Demande de logement au 1 Rue Louise Michel RDC

Monsieur le Maire expose la demande de logement communal par une habitante de la résidence du Tilleul qu'elle souhaite quitter en raison des problèmes liés aux chiens. Les plaintes sont récurrentes.

Le Maire indique que nos logements situés à la Mairie et à l'école maternelle sont très proches, et propose d'éviter ces conflits en indiquant que la Commune n'accepte pas les chiens dans ses logements à la Mairie et à la Maternelle. Un Conseiller demande que l'interdiction soit portée à tous les animaux.

Vote pour l'interdiction des animaux dans les logements communaux situés à la Mairie et dans le bâtiment école maternelle :

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

19. Association des Maires : Solidarité aux Communes sinistrées suite aux incendies

Monsieur le Maire rappelle les incendies de cet été sur le territoire national. L'association des Maires de France a fait un appel aux dons pour aider les communes sinistrées. Monsieur le Maire propose de verser une somme comprise entre 100 € et 500 €. Après échange, les Conseillers proposent de retenir la somme de 500 €.

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

20. Ateliers théâtre

Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR, Adjointe au Maire, indique que nous avons reçu la proposition d'une administrée de création d'un atelier théâtre à destination des adolescents ou de tout public intéressé. Afin de permettre le démarrage de cette nouvelle activité, Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR propose de mettre la salle Christian GILLOT à disposition gracieusement pour la première année d'activité.

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

21. Demande fonds de concours CCGAM achat tables salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a procédé au remplacement des tables de la salle des fêtes pour un montant de 9 578,10 € H.T. Il indique que nous pouvons bénéficier d'un fonds de concours de 3 915,26 € par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter cette aide.

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

22. Glissières de sécurité à Moulin Guinot

Monsieur le Maire rappelle que nous avons inscrit en dépenses d'investissement la pose de glissières de sécurité au-dessus du pont du Rançon au lieu-dit Moulin Guinot, et, si le budget le permettait, le remplacement de la glissière de sécurité au-dessus du pont du Rançon, Rue du Mordeau. Après examen des devis fournis par deux entreprises, les deux opérations peuvent être menées cette année. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour autoriser les deux opérations. Monsieur Wilfried LAROCHE demande que Rue du Mordeau l'entreprise respecte l'écartement actuel pour permettre le passage des engins agricoles.

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

23. Contentieux Projelec

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'entreprise Projelec pour le paiement de deux factures de 2017 et 2019, afférentes à des missions dans le cadre de travaux de rénovation des écoles. Monsieur le Maire indique qu'après consultation du Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP, un courrier recommandé a été adressé à la société Projelec pour indiquer que le délai de réclamation est dépassé et que la Commune ne réglera pas ces factures. Aucune réponse n'a été apportée pour l'instant par la société Projelec.

24. Don 30 € pour subvention école

Monsieur le Maire expose qu'un administré a souhaité faire l'acquisition d'une ancienne carte scolaire et souhaitait faire un don à la coopérative scolaire. L'administré ayant libellé un chèque de 30 € au nom du Trésor Public, Monsieur le Maire propose d'accepter le chèque en don et de verser une subvention de 30 € au profit de la coopérative scolaire.

Pour : 14

Abstention : 0

Opposition : 0

25. Travaux jeunes été 2026

M. VILLIER Michel, Adjoint au Maire, indique que 5 jeunes stagiaires ont été recrutés cet été et qu'ils ont donné entière satisfaction. Il énumère les tâches variées qui leur ont été confiées.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Daniel LUPU s'interroge sur le type de réfection de la Départementale 61 entre Broye et Mesvres (revêtement sans bouchage préalable des trous) qui semble ne pas donner satisfaction. Monsieur le Maire indique que l'entretien de la route est du ressort de la Direction des Routes et Infrastructures du Département à laquelle il posera la question.

M. Armand CLITON indique des problèmes de stationnement de véhicules à l'entrée de la rue de la Certenue qui gênent la circulation. Monsieur le Maire contactera les riverains concernés.

M. Daniel LUPU fait remarquer le manque de marquage au sol sur les routes notamment sur les bas cotés. Monsieur le Maire précise qu'en raison de restrictions budgétaires, le département a réduit les marquages. En agglomération, il précise que c'est maintenant aux Communes de faire les marquages.

M. Wilfried LAROCHE demande où en est la fermeture de la route entre la Route de Marmagne et l'Impasse Paul Gauguin.

M. Wilfried LAROCHE indique que le lampadaire du Moulin Guinot reste allumé toute la nuit, contrairement au reste de la Commune. Monsieur le Maire indique que le coût d'une horloge pour un lampadaire est très important, et que le choix avait été fait de ne pas la remplacer. Le SYDESL sera sollicité pour faire un devis pour le remplacement.

M. Michel LOUIS indique que sur une table neuve le tour de protection s'enlève. Monsieur le Maire indique qu'il faut faire le point et en informer le fournisseur, les tables étant sous garantie.

M. Armand CLITON indique qu'il voit souvent des cigognes dans la vallée et propose de faire un nid sur la tour sur la zone de loisirs

M. Michel VILLIER indique avoir été sollicité par la gestionnaire de l'église pour que le ménage soit effectué par les employés communaux. M. le Maire indique que cela a toujours été du ressort de la paroisse et que ce n'est pas le rôle de la Commune.

Suite aux dégradations du stade par les sangliers, M. Wilfried LAROCHE est d'accord pour passer une herse.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire au préalable d'effaroucher les sangliers certainement cantonnés dans les ronces derrière le stade.

M. Wilfried LAROCHE souhaite connaître le parcours de la marche AMURIENNE. M. le Maire précise le parcours.

M. Wilfried LAROCHE indique avoir été contacté par M. Mickael CLEMENT pour mettre une limitation à 30 km/h devant la ferme de M. CONTASSOT, notamment en raison d'un véhicule qui passe très vite. Monsieur le Maire indique qu'il ira voir sur place, mais que cela ne règlera pas le problème. Un contrôle sera demandé à la gendarmerie.

M. Gabin VANNIER demande s'il est possible d'organiser une visite des bâtiments communaux. La date du samedi 17 octobre à 9 h est retenue pour visiter les écoles, cantines... (rdv à la Mairie).

M. Gabin VANNIER souhaite que les commissions se réunissent, plus particulièrement la commission voirie. Monsieur le Maire indique qu'effectivement un passage sur les voiries serait nécessaire afin que chacun connaisse ce qui est du ressort de la Commune, de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et du Département. Une date sera proposée prochainement.

M. Michel LOUIS souhaite également que l'on réunisse la commission forêt.

M. Gabin VANNIER indique qu'un agrainage des pigeons de l'église a commencé. Nous pourrions ensuite envisager un piégeage en vue de les déplacer.

M. Michel LOUIS demande des précisions sur la demande de limitation de vitesse reçue d'une administrée aux « 4 Chemins ». Monsieur le Maire indique qu'il a demandé l'installation du radar pédagogique de la Communauté de Communes qui sera installé une semaine sur la D120 et une semaine sur la D61. A l'issue, l'étude des statistiques nous permettra de prendre la bonne décision. Concernant les « 4 Chemins », une demande de contrôle a été effectuée auprès de la gendarmerie d'Etang.

M. Michel LOUIS demande si une date est programmée pour le déménagement et le rangement du grenier de l'école. M. le Maire indique que nous connaissons prochainement le calendrier des travaux de rénovation de la Mairie et que nous pourrions ensuite organiser le rangement.

M. Cédric CLAIR rappelle les difficultés de circulation Impasse Paul Gauguin en raison du stationnement. M. le Maire indique que des panneaux seront prochainement installés pour un stationnement en alternance, et une

interdiction de stationner sur la place de retournement. Une demande d'évacuation des pavés et d'une souche d'arbre a été faite auprès du riverain.

Mme Françoise BOURGEOIS demande s'il est possible de remplacer les toiles cirées de la cantine. Mme Martine EUVRARD indique que c'est interdit. M. le Maire précise que le remplacement est à prévoir et va consulter les services de la CCGAM pour connaître la législation.

Mme Françoise BOURGEOIS indique que les containers à la gare débordent régulièrement, et a constaté que pendant les opérations de chargement, les papiers volent dans les prés. L'agriculteur riverain trouve régulièrement des papiers dans ses prés. Monsieur le Maire indique que l'entreprise en charge de la récupération doit nettoyer et qu'il va faire remonter à la CCGAM.

Mme Françoise BOURGEOIS informe que les vestiaires du foot sont allumés. Le disjoncteur sera coupé.

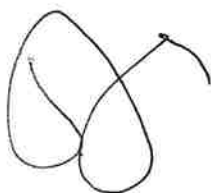
Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR propose de reporter au prochain conseil la présentation des propositions de l'ARNIA. L'ensemble des Conseillers est favorable.

Mme Julie GOUIRAN-PRIEUR fait le point sur la mise en place de l'aide aux devoirs. Plusieurs personnes bénévoles se sont proposées. Une réunion de concertation est programmée et une information diffusée aux parents. L'aide aux devoirs devrait commencer le 17 septembre.

Prochain séance de Conseil Municipal : 01/10/2026 à 20 h

Fin du Conseil Municipal : 0 h 20

La secrétaire de séance
Julie GOUIRAN-PRIEUR



Le Maire
Jean-François ALUZE



